

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 661**

présenté par
M. Acquaviva

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , en favorisant notamment l'approvisionnement en circuits courts et en respectant la saisonnalité des produits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à privilégier les circuits courts dans les restaurants collectifs publics en précisant la rédaction actuelle particulièrement floue de cet alinéa 3.

Il s'agit ici d'inclure des critères locaux, de saisonnalité, mais aussi sociaux afin d'impacter véritablement sur la qualité nutritionnelle des repas servis, tout en pérennisant et développant une agriculture locale.

Outre le caractère environnemental des produits locaux qui permettent, par nature, de réduire les impacts négatifs liés au transport, l'aspect économique d'une telle mesure est non négligeable du point de vue des débouchés pour nos agriculteurs et la création d'emplois agricoles.

D'autre part, un aspect éducatif pourra être développé auprès des enfants dans le but de leur faire découvrir les savoir-faire et produits propres à leur territoire ou encore l'importance d'une consommation alimentaire différente plus respectueuse des saisons.